

**FR**

*ANNEXE*

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU  
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

Korasit KS2

**Type(s) de produit**

TP08: Produits de protection du bois

**Numéro d'autorisation:** BE2024-0004

**Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides:** BE-0032131-0000

---

1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES .....	3
1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit .....	3
1.2. Titulaire de l'autorisation .....	3
1.3. Fabricant(s) du produit .....	3
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s) .....	3
2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT .....	5
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit .....	5
2.2. Type(s) de formulation .....	5
3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE .....	6
4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) .....	8
4.1. Description de l'utilisation .....	8
5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION .....	10
5.1. Consignes d'utilisation .....	10
5.2. Mesures de gestion des risques .....	10
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement .....	10
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage .....	10
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage .....	11
6. AUTRES INFORMATIONS .....	12

## Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

### 1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	Korasit KS2 Korasit KSM Kemwood ACQ 2302
---------------------------------	--

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Kurt Obermeier GmbH
	Adresse	Berghäuser Straße 70 57319 Bad Berleburg Allemagne
Numéro de l'autorisation		BE2024-0004
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>		BE-0032131-0000
Date de l'autorisation		23/04/2024
Date d'expiration de l'autorisation		13/03/2034

### 1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	Kurt Obermeier GmbH
Adresse du fabricant	Berghäuser Straße 70 D-57319 Bad Berleburg Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Kurt Obermeier GmbH site 1  Berghäuser Straße 70 D-57319 Bad Berleburg Allemagne

### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Carbonate de cuivre basique
Nom du fabricant	Spiess-Urania Chemicals GmbH
Adresse du fabricant	Singapurstrasse 1 20457 Hambourg Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Spiess-Urania Chemicals GmbH site 1  c/o Aurubis AG, Hovestrasse 50 20539 Hambourg Allemagne

Substance active	Poly(oxy-1,2-éthanediyl), $\alpha$ -[2-(didécylméthylammonio)éthyl]-.omega.-hydroxy-, propanoate (sel) (Bardap 26)
Nom du fabricant	YOU Solutions Germany GmbH
Adresse du fabricant	Nattermannallee 1 50829 Cologne Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	YOU Solutions Germany GmbH site 1  3500 Trenton Avenue PA-17701 Williamsport États-Unis d'Amérique  YOU Solutions Germany GmbH site 2

---

Am Selder 25 47906 Kempen Allemagne

YOU Solutions Germany GmbH site 3

Industrieparkstrasse 1, Werk Gendorf 84508  
Burgkirchen Allemagne

---

## Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Carbonate de cuivre basique	Copper(II) carbonate-copper(II) hydroxide (1:1)	substance active	12069-69-1	235-113-6	19,2
Poly(oxy-1,2-éthanediyl), $\alpha$ -[2-(didécylméthylammonio)éthyl]-.omega.-hydroxy-, propanoate (sel) (Bardap 26)		substance active	94667-33-1		15,09
Éthylène glycol (éthane-1,2-diol)	Éthane-1,2-diol	Substance non active	107-21-1	203-473-3	4,5
Monoéthanolamine (amino-2-éthanol)	Amino-2-éthanol	Substance non active	141-43-5	205-483-3	34,5
Acide propionique	Acide propionique	Substance non active	79-09-4	201-176-3	0,45

### 2.2. Type(s) de formulation

SL Concentré soluble

### Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	<p>H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.</p> <p>H302 + H332: Nocif en cas d'ingestion ou par inhalation.</p> <p>H335: Peut irriter les voies respiratoires.</p> <p>H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Conseils de prudence	<p>P260: Ne pas respirer les vapeurs.</p> <p>P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.</p> <p>P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise.</p> <p>P312: Appeler un médecin en cas de malaise.</p> <p>P363: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.</p> <p>P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.</p> <p>P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.</p> <p>P310: Appeler immédiatement un médecin.</p> <p>P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.</p> <p>P310: Appeler immédiatement un médecin.</p> <p>P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement</p>

tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.

P310: Appeler immédiatement un médecin.

P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise.

P312: Appeler un médecin en cas de malaise.

P391: Recueillir le produit répandu.

P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405: Garder sous clef.

P501: Éliminer le contenu dans conformément à la réglementation régionale/nationale.

P501: Éliminer le récipient dans conformément à la réglementation régionale/nationale.

## Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

### 4.1. Description de l'utilisation

**Tableau 1. Traitement pénétrant par vide-pression**

Type de produit	TP08: Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Fongicide, insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Champignons Nom commun: autre: Champignons lignivores (pourriture brune, pourriture blanche et pourriture molle) Stade de développement: aucune donnée  Nom scientifique: Hylotrupes bajulus L. Nom commun: autre: Capricorne des maisons Stade de développement: larves  Nom scientifique: Reticulitermes sp. Nom commun: termites Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur  Préservation préventive des bois tendres et des bois durs dans les classes d'usage 1, 2, 3 et 4.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: autre: Traitement pénétrant (imprégnation vide-pression)  Description détaillée: Traitement pénétrant par vide-pression
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Taux d'application (kg/m <sup>3</sup> de produit non dilué) dans la zone analytique : protection contre le capricorne des maisons, les champignons lignivores (pourriture brune, pourriture blanche et pourriture molle) (sans termites (genre Reticulitermes)) : classe d'utilisation 1 : 3.25 kg/m <sup>3</sup> ; classe d'utilisation 2 : 9.6 kg/m <sup>3</sup> ; classe d'utilisation 3 : 9.6 kg/m <sup>3</sup> ; classe d'utilisation 4 : 12.1 kg/m <sup>3</sup> (bois tendre) 19.4 kg/m <sup>3</sup> (bois dur) 23.2 kg/m <sup>3</sup> (application de niche, p. ex. poteaux électriques, piquets de vigne et piquets pour arbres fruitiers). Taux d'application dans la zone analytique (kg/m <sup>3</sup> de produit non dilué) : protection contre le capricorne des maisons, les champignons lignivores (pourriture brune, pourriture blanche et pourriture molle) et termites (genre Reticulitermes) : classe d'utilisation 1 : 10.38 kg/m <sup>3</sup> ; classe d'utilisation 2 : 10.38 kg/m <sup>3</sup> ; classe d'utilisation 3 : 10.83 kg/m <sup>3</sup> ; classe d'utilisation 4 : 12.1 kg/m <sup>3</sup> (bois tendre) 19.4 kg/m <sup>3</sup> (bois dur) 23.2 kg/m <sup>3</sup> (application de niche, p. ex. poteaux électriques, piquets de vigne et piquets pour arbres fruitiers).  Dilution (%): Le produit concentré (100 %) est dilué avec de l'eau pour obtenir une solution à appliquer 0.5 %-6.0 %.  Nombre et fréquence des applications: Le produit est appliqué en une seule application.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	IBC : 600 / 1000 [L] PEHD

---

#### **4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques**

La dilution du produit concentré dans de l'eau et le transfert des solutions d'imprégnation vers les réservoirs de traitement pour l'imprégnation par pression à vide sont effectués de manière automatisée par le biais de tuyauteries.

La température de la solution d'imprégnation ne doit pas dépasser 30 °C et ne doit pas être inférieure à 5 °C. Le titulaire de l'autorisation doit signaler tout incident observé en relation avec la résistance aux autorités compétentes (AC) ou aux autres organismes désignés chargés de la gestion des résistances.

#### **4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques**

Le produit biocide peut être appliqué uniquement sur du bois qui n'entrera pas directement en contact avec les eaux de surface.

Le port de gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme européenne EN 374 (le matériau des gants doit être précisé dans la fiche produit par le titulaire de l'autorisation) est requis. Sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres dispositions du droit de l'Union dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail.

Porter une combinaison de protection (au moins de type 6, EN 13034).

L'utilisation d'un équipement de protection des yeux pendant la manipulation du produit est obligatoire.

Les solutions d'application doivent être récupérées et réutilisées ou éliminées en tant que déchets dangereux.

Elles ne doivent pas être rejetées sur le sol, dans les eaux de surface ou souterraines, ni dans aucun type d'égout.

Tous les processus d'application industriels doivent être menés dans une zone confinée munie d'une surface imperméable avec enceinte de rétention pour prévenir les écoulements et permettre la récupération de tous les rejets (par exemple munie d'un puisard).

Le stockage du bois fraîchement traité n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau.

Tous les rejets de produit incluant l'eau ou le sol contaminé doivent être collectés et réutilisés ou éliminés dans un circuit de collecte approprié.

Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des animaux de rente / de compagnie, de l'eau potable ou des boissons destinées à la consommation (humaine ou animale)

#### **4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Consulter le mode d'emploi du produit.

#### **4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

Consulter le mode d'emploi du produit.

#### **4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Consulter le mode d'emploi du produit.

---

## Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION<sup>1</sup>

### 5.1. Consignes d'utilisation

Consulter les instructions spécifiques à l'emploi correspondantes pour les utilisations ci-dessus.

### 5.2. Mesures de gestion des risques

Consulter les mesures d'atténuation des risques spécifiques à l'emploi correspondantes fournies ci-dessus.

### 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

#### Description des mesures de premier secours :

**EN CAS D'INHALATION :** Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

**En cas de symptômes :** Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale. **En l'absence de symptômes :** Appeler un centre antipoison/un médecin. Informations au personnel de santé / au médecin : **Initier les mesures de premiers secours si nécessaire, puis appeler un centre antipoison.**

**EN CAS D'INGESTION :** Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. **NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.** Informations au personnel de santé / au médecin : Initier les mesures de premiers secours si nécessaire, puis appeler un centre antipoison.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) :** Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Enlever tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min. Appeler un centre antipoison/un médecin.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale. **Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial:**

aucune

#### Mesures d'urgence pour protéger l'environnement en cas d'accident :

**Précautions environnementales :** Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface ou dans les égouts.

Empêcher la propagation sur une vaste zone (par exemple par confinement ou barrières anti-huile).

**Méthodes et matériel de confinement ou de nettoyage :** Nettoyage : recueillir mécaniquement. Absorber avec une substance liant les liquides (par exemple sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Recueillir dans des récipients fermés et appropriés en vue de l'élimination.

#### Stabilité et réactivité

**Réactivité :** aucune réaction dangereuse connue.

**Stabilité chimique :** le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.

**Possibilité de réactions dangereuses :** aucune réaction dangereuse connue.

**Conditions à éviter :** aucune information disponible.

**Substances incompatibles :** aucune information disponible.

**Produits de décomposition dangereux:** aucune information disponible.

**Informations additionnelles :** aucune donnée disponible

### 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Élimination des déchets conformément à la directive 2008/98/CE eu égard aux déchets et déchets dangereux.

Consulter l'expert local compétent en matière d'élimination des déchets à propos de l'élimination des déchets.

Produit :

- **Élimination appropriée :** l'attribution de numéros d'identification de déchets / de descriptions de déchets doit être effectuée conformément à la CEE, de manière spécifique à chaque branche professionnelle et à chaque processus.

Emballages :

- **Élimination appropriée :** les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

---

<sup>1</sup>Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

---

## **5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

**Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, en tenant compte d'éventuelles incompatibilités :**

### **Exigences relatives aux locaux et réservoirs de stockage**

Conserver/stocker dans le récipient d'origine (hermétiquement fermé).

### **Informations complémentaires sur les conditions de stockage**

Protéger les récipients contre l'endommagement.

Stocker à une température ne dépassant pas 40 °C.

**Durée de conservation :** 24 mois

---

## Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

L'identité de la substance active Poly(oxy-1,2-éthanediyl),  $\alpha$ -[2-(didécylméthylammonio)éthyl]-.omega.-hydroxy-, propanoate (sel) (Bardap 26) a été redéfinie en «masse de réaction du propionate de N,N-didécyl-N-(2-hydroxyéthyl)-N-méthylammonium, du propionate de N,N-didécyl-N-(2-(2-hydroxyéthoxy)éthyl)-N-méthylammonium et du propionate de N,N-didécyl-N-(2-(2-(2-hydroxyéthoxy)éthoxy)éthyl)-N-méthylammonium» («DMPAP»).